

CHARTRES

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

COMMENT LA MUNICIPALITÉ GÈRE VOTRE ARGENT



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

COMMENT LA MUNICIPALITÉ GÈRE VOTRE ARGENT

ÉDITORIAL	p 3
PRÉAMBULE	p 4-5
INVESTISSEMENTS	
• Le réaménagement du cloître	p 7
• Le Pôle gare	p 8
• Le patrimoine	p 9
• Les aménagements urbains	p 10
• Chartres éco-ville et Ville apaisée	p 11-12
• Attractivité de la Ville	p 13
• Sécurité et tranquillité	p 14
AU QUOTIDIEN	
• Action sociale et personnes âgées	p 16
• Jeunesse et sports	p 17
• Vie citoyenne	p 18
• Action éducative	p 19
• Action culturelle	p 20
• Animations et événements	p 21
• Entretien du cadre de vie	p 22
• Rayonnement et attractivité	p 23
LE COMPTE FINANCIER UNIQUE	
• L'excédent de fonctionnement finance vos investissements d'avenir	p 24
• Les dépenses d'équipement en 2023	p 25
• La fiscalité en 2023	p 26
• L'effet levier d'une dette maîtrisée	p 28
TRIBUNES DE L'OPPOSITION	p 30-31



RÉUNIONS PUBLIQUES

Comme chaque année, **Franck Masselus** Adjoint aux Finances et à la Prospective, vous convie à une réunion dans votre quartier. Il vous présentera le Rapport d'activité 2023 de la Ville.

Mardi 1^{er} octobre à 18 h 30

MPT des Comtesses

Mardi 1^{er} octobre à 20 h 30

Hôtel de Ville - Salle Fulbert

Mercredi 2 octobre à 18 h 30

MPT La Cité de Rechèvres

Mercredi 2 octobre à 20 h 30

MPT du Pont-Neuf

Jeudi 3 octobre à 18 h 30

MPT de La Madeleine

Jeudi 3 octobre à 20 h 30

MPT des Petits-Clos





Madame, Monsieur,

Comme chaque année, nous vous adressons le document qui décrit la situation financière de la Ville de Chartres à la fin de l'année 2023. Si un budget n'est qu'un projet financé annoncé en début d'année, ce compte financier certifie les résultats effectifs de l'action municipale. Il vous dit où est passé votre argent.

En juillet dernier, la Cour des Comptes a réalisé le même exercice pour les comptes de la France. Elle a pointé l'augmentation des déficits et une dette croissante. À l'inverse, malgré l'inflation et la hausse des taux d'intérêt, les finances chartraines affichent une situation positive. Notre gestion a en effet dégagé en 2023 un excédent de fonctionnement de plus de 8 millions d'euros alors que nous n'avons bénéficié d'aucun bouclier tarifaire. Nos investissements, plus de 20 millions d'euros, sont restés très élevés. Mieux encore, notre ratio de désendettement (dette sur épargne brute) s'est affiché en baisse. Si nous avions cessé d'investir fin 2022, nous aurions eu besoin de 11 années pour rembourser notre dette. Fin 2023, à peine plus de 10 années.

Dans le même temps, après avoir baissé les taux de vos impôts locaux pendant 19 années consécutives, ces taux sont restés stables, comme depuis 2020, et conformément à nos engagements électoraux pour la durée du mandat en cours.

Il n'y a pas de miracle : à la différence de celle de l'État, la dette chartraine, sert exclusivement à l'investissement, c'est-à-dire à préparer l'avenir, et non à payer les fins de mois du fonctionnement municipal. Ces investissements permettent d'anticiper, et donc de lutter contre l'inflation. Quand vous rassemblez par exemple, dans le nouveau Pôle administratif, chauffé et rafraîchi par la géothermie, des services auparavant répartis dans 11 bâtiments différents, vos dépenses d'énergie restent contenues malgré les augmentations de tarif que nous subissons comme vous. Quand l'économie de l'Agglomération se développe, Chartres Métropole peut reverser à la Ville de Chartres, comme aux autres communes, des montants substantiels, supérieurs aujourd'hui aux subventions toujours moindres versées par l'État.

Si vous souhaitez des explications supplémentaires, cette plaquette vous permettra de préparer vos questions. Et comme chaque année, nous serons heureux d'y répondre à partir du début octobre, lors des réunions publiques qui se tiendront dans chaque quartier de Chartres. Nous nous réjouissons à l'avance de ces rendez-vous démocratiques et de ces échanges directs auxquels nous restons très attachés.

À bientôt donc !

Jean-Pierre GORGES
Maire de Chartres

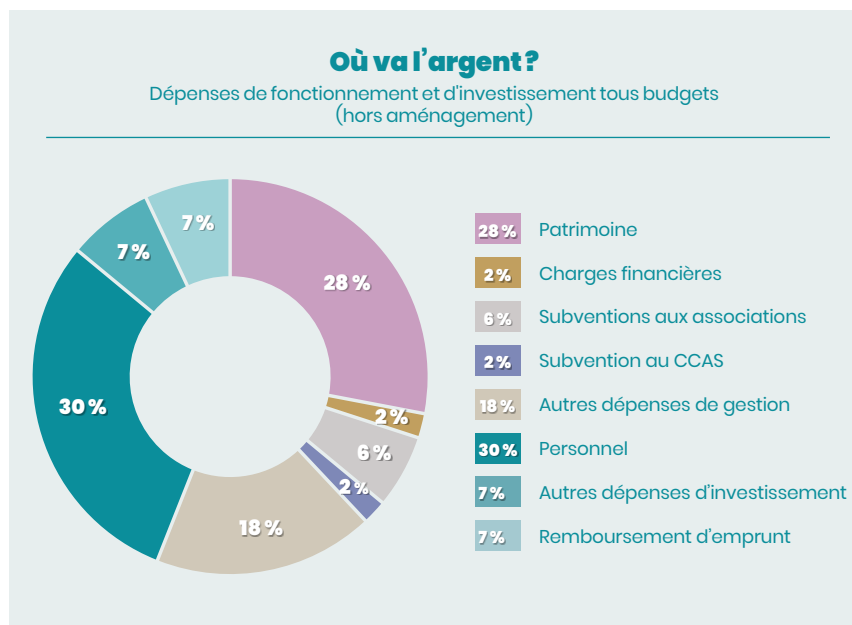
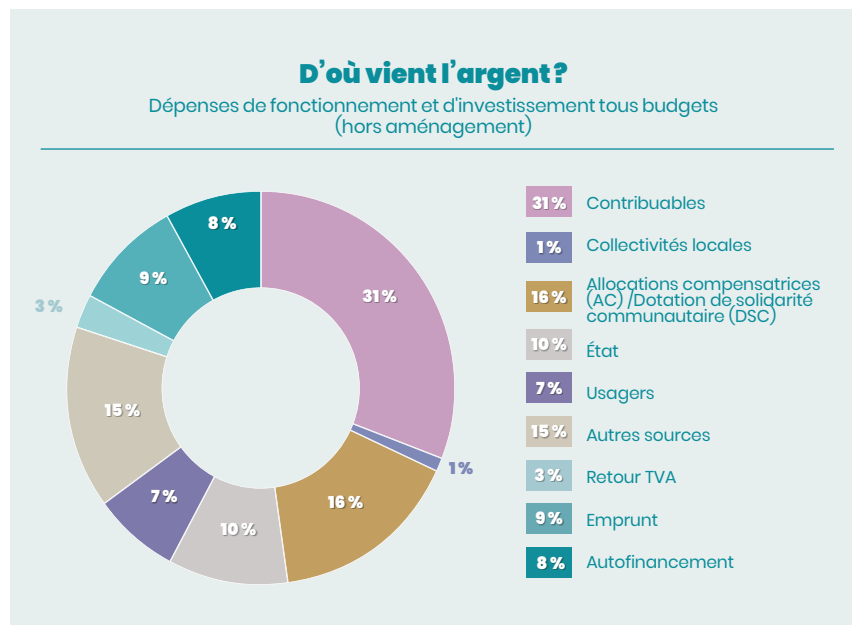
Franck MASSELUS
Adjoint au maire de Chartres
en charge des Finances

Préambule

Autrefois qualifiée de belle endormie, Chartres est aujourd'hui un territoire dynamique, attractif et interconnecté. Depuis 2001, la ville s'est développée et transformée grâce à une politique continue d'investissements élevés tout en garantissant les équilibres financiers. En 2023, dans un contexte d'inflation généralisée, de hausse des taux d'intérêts, et de stabilité fiscale, le maire et l'équipe municipale ont maintenu le cap. Le même excédent de fonctionnement qu'en 2022 a été atteint, soit 8,3 millions d'euros.

C'est majoritairement le résultat des investissements réalisés par la Ville. Des investissements économes, pensés sur le temps long, qui permettent d'anticiper et donc de lutter efficacement contre l'inflation. Par rapport à 2022, et sans aucun bouclier tarifaire, les dépenses d'énergie de la Ville ont augmenté de 700 000 €. Mais le transfert des services de ses 11 bâtiments dans le nouveau Pôle administratif, chauffé et rafraîchi par la géothermie, a fait économiser 650 000 € que la Ville aurait dû subir si cet équipement n'avait pas été réalisé. Des économies ont aussi été réalisées en changeant les anciennes chaudières dans les écoles pour des modernes moins énergivores, en réduisant le gaspillage dans la restauration scolaire, en changeant l'éclairage dans l'espace et les bâtiments publics, etc.

Au-delà de ces investissements, la priorité a été donnée aux investissements pour transformer et améliorer le cadre de vie des Chartreains. Parmi les principales opérations d'investissement en 2023 figurent les travaux de voirie (3 560 K€), les travaux sur les sites sportifs ou pour la jeunesse (1 280 K€), sur les sites culturels (1 614,2 K€), dans les écoles (782,2 K€), les équipements pour la vidéoprotection (98,2 K€), ceux pour Chartres en lumières (373 K€), les aménagements pour les personnes à mobilité réduite (598,6 K€), les opérations majeures d'aménagement comme le secteur Courtille et le Pôle gare (1 006 K€), les quartiers des Clos et de la Madeleine, et les acquisitions de terrains (1 492,3 K€). Des investissements qui rendent la Ville toujours plus attractive pour ses habi-



tants, les touristes et le monde économique. Les grandes entreprises font le choix de s'installer à Chartres, à l'image de Novo Nordisk, qui va investir plus de 2 milliards d'euros sur son site chartrain à court terme avec 500 collaborateurs supplémentaires.

Ces investissements et ces résultats alimentent la confiance des partenaires financiers de la municipalité, qu'ils soient

privés ou publics. C'est ainsi que les charges financières du remboursement de la dette de la Ville restent stables et modérées, inférieures à 3 millions d'euros sur un budget total de 115 millions. Une dette qui ne sert pas à payer les fins de mois de la commune, ni les traitements de ses personnels, mais qui sert exclusivement à l'investissement. Une dette entièrement sécurisée, à taux fixe pour l'essentiel et à taux variable pour une pe-



tite partie, que la Ville serait en capacité de rembourser en 10 ans si elle arrêta d'investir. Ce ratio est une véritable boussole financière, que la Ville entend faire baisser encore jusqu'à la fin du mandat, sans renoncer à l'investissement, sans renoncer à la stabilité des taux de la fiscalité chartreuse, voulue et maintenue après une baisse continue entre 2001 et 2019. Mais, les bénéfices de cette stratégie du

temps long ne vaudraient rien sans le souci porté au bien-être quotidien, aux services et aux équipements qui donnent à chacun, à chaque famille, autant de clés du bonheur de vivre à Chartres. Les budgets de fonctionnement de la Ville sont donc maintenus à leurs niveaux utiles, qui assurent le bon fonctionnement des services publics, permettent le maintien de la qualité et du cadre de vie et offrent aux chartreains tout ce dont

ils ont besoin: loisirs, vie culturelle, écoles, animations et événements, lien social, propreté et espaces verts de qualité, etc.

Ce rapport d'activités décrit la réalité de ce qui a été fait par la Ville en 2023 et présente un aperçu des activités les plus significatives de quelques périmètres.

LES INVESTISSEMENTS

- Le réaménagement du cloître **p 7**
- Le Pôle Gare **p 8**
- Le patrimoine **p 9**
- Les aménagements urbains **p 10**
- Chartres éco-ville et ville apaisée **p 11-12**
- Attractivité de la ville **p 13**
- Sécurité et tranquillité **p 14**



Large perspective du projet de réaménagement. Crédit @Super 8, Jean-Christophe Rousseau, Michel Cantal Dupart

Réaménagement du cloître

un écrin pour la cathédrale



Le 29 juin 2023, la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture a validé à l'unanimité les ambitions et les grandes orientations du projet de réaménagement du Cloître Notre-Dame.

Ce vaste programme a pour objectif premier d'offrir à la cathédrale l'écrin qui lui est dû et de redessiner l'espace public des 7525 m² autrefois enserrés entre les murs du cloître. Avec ses larges ouvertures et ses grands espaces de circulation piétonne, ses terrasses et de nouveaux pôles d'attractivité, le réaménagement du cloître viendra ajouter de nouvelles richesses au cœur de ville et compléter la reconfiguration piétonnière alentour.

Les trois principes directeurs du projet sont la restitution de l'espace public, la célébration des espaces culturels et culturels et un urbanisme accueillant.

La Ville a lancé en 2023 les travaux de réaménagement du cloître, en commençant par le réaménagement de surface du pourtour de la cathédrale. Ce nouvel aménagement est défini pour être le plus épuré possible, établir la transition entre la cathédrale et la ville et dessiner les seuils des trois portails monumentaux. Après une phase de rénovation des réseaux souterrains secs (électricité, éclairage, télécommunications...) et humides (eaux usées, eau potable, eaux pluviales) lancée en janvier, le chantier a entamé en octobre le réaménagement de surface. Le périmètre, qui englobe le portail royal, le portail

sud, le portail nord, la rue Saint-Yves, la rue aux Herbes, la rue des Acacias et le tout début de la rue des Changes, est ainsi le premier à opérer sa mue en voyant le bitume remplacé par le dallage, plus qualitatif et durable. Les travaux sont effectués par secteurs successifs, et conduits simultanément depuis le portail sud et le portail nord vers le portail royal. La fin de ces travaux est prévue pour juin 2025.

En 2023, la Ville a investi 971 361 € dans le projet

362 885 €
Études

608 476 €
Travaux

Pôle Gare

le nouveau quartier prend forme

Le pôle gare s'apprête à achever une des étapes phares du chantier: la construction du Colisée, la salle de spectacles de Chartres métropole. Fin 2023, l'équipement prend sa forme finale pour être livré en janvier 2024.

Côté mobilités, l'essentiel est fait. La plateforme intermodale, en cours d'aménagement, entrera en fonction en octobre 2024 et accueillera l'ensemble des bus et cars desservant la gare. Le parking Q-Park Gare-Colisée, inauguré en avril, offre 1085 places de stationnement. Se sont poursuivis les travaux d'aménagement de la voie de contournement desservant le Colisée et la plateforme intermodale; ceux du carrefour Colisée-COMPA-Mainvilliers et ceux du pont créant une voie réservée aux bus vers Mainvilliers et un double-sens de circulation pour véhicules légers.

Dans le futur Pôle gare, 450 nouveaux logements, près de 13 000 m² de services et commerces et environ 14 000 m² de bureaux doivent sortir de terre. Le 29 novembre a été posée la première pierre de l'ensemble immobilier Îlot Gare Parvis des Lumières, du groupe Pichet. Situé entre le parvis de la gare et le pont Casanova, il proposera des activités tertiaires, 9 commerces, un hôtel et 70 logements. D'autres programmes sont en cours d'études ou de lancement: l'îlot Félibien



La plateforme intermodale et le toit végétalisé du Colisée

du groupe Harvey (logements en coliving, restauration), l'îlot Saint-Jean (logements, activités tertiaires) et l'îlot Nicole - 14 juillet (activités tertiaires, logements,

commerces et services). Les démarches ont été amorcées pour accueillir une maison médicale.



Le futur programme immobilier Îlot Gare Parvis des Lumières © Groupe Pichet (perspective d'architecture).

Patrimoine

entretenir, valoriser, moderniser

La municipalité est en charge des bâtiments dédiés aux services publics, de l'espace public et du patrimoine naturel. Leur entretien et leur modernisation représentent une masse conséquente d'investissements. En 2023, ils s'élevaient à plus de 18,70 M€.

Prendre soin des lieux publics

La Ville investit tout au long de l'année dans les patrimoines utiles à tous au quotidien. En 2023 ont été créés le city-park du Clos-Pajot à la Madeleine et l'aire de jeux de l'impasse des Celtes. Des travaux de rénovation, de modernisation ou d'accès aux personnes à mobilité réduite ont été menés dans plusieurs équipements sportifs. Les écoles ont aussi fait l'objet d'investissements, avec par exemple la création d'un îlot de fraîcheur à l'école Maurice-de-Vlaminck. La façade de l'Apostrophe a été diagnostiquée pour une future rénovation.

Afin de réduire au maximum les dépenses d'énergie, les anciennes chaudières ont été remplacées dans les écoles, 282 826 € ont été investis dans le remplacement des luminaires dans les bâtiments publics. Un marché est en place depuis 2018 pour gérer le plus efficacement les installations d'éclairage public de la ville. Financé par Chartres métropole, il a permis d'économiser depuis cinq ans plus de 2,8 millions de kWh, soit la consommation de 620 foyers moyens français. En 2023, 333163 € ont été investis par la Ville dans l'éclairage public.

Conforter le dynamisme chartrain

La Ville poursuit son action de rénovation et réhabilitation des patrimoines immobiliers, portée en grande partie par le plan Action Cœur de ville et sa palette d'outils : création ou réhabilitation de surfaces commerciales, rénovation de

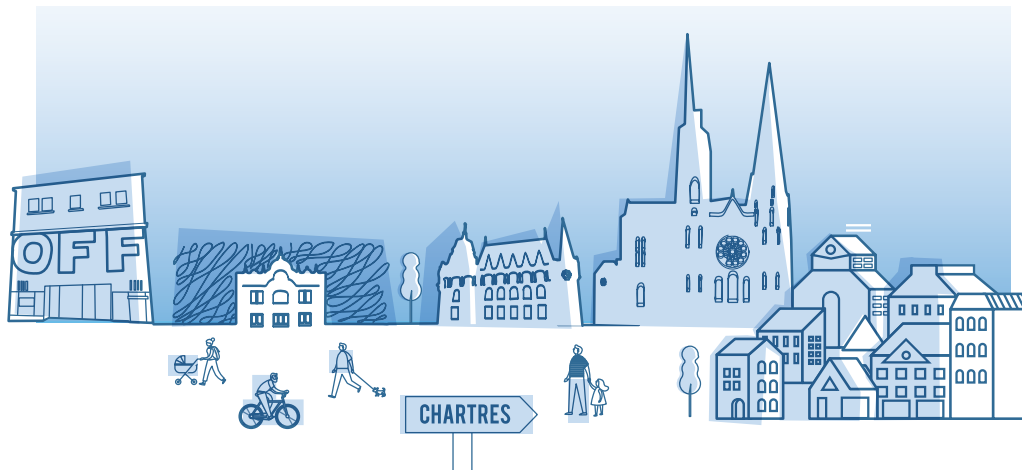
logements, opérations de restaurations immobilières (ORI). 47 Ori ont été actés en 2023, parmi eux 9 ont été terminés, 27 immeubles ont été engagés dans un programme de travaux ou de vente. En décembre, le programme a été prolongé sur la période 2023-2026. Cette deuxième phase amplifie les actions de revitalisation dans le centre-ville et étend son action au quartier de la Madeleine et au secteur du Plateau Nord-Est. Chartres et a été retenue parmi 45 collectivités pour bénéficier du dispositif de « redynamisation des entrées de ville ».

Par ailleurs, le dispositif « Opérations façades » mis en place depuis 2016 accompagne les projets de rénovation ou de restauration des façades visibles depuis l'espace public dans l'hypercentre. En 2023, la Ville a versé 70 851 € de subventions pour ces opérations.



En 2023, l'école Henri-IV a connu une transformation majeure avec le changement de toutes les portes donnant sur la cour élémentaire, la rénovation des pelouses, le changement du sol du réfectoire maternelle et l'installation de la bibliothèque élémentaire.

Aménagements urbains dans le présent et pour l'avenir



Depuis 2001, la municipalité agit pour transformer la cité tout en demeurant fidèle à son histoire. Elle construit l'urbanisme de demain, desserre et modernise des quartiers, et adapte l'espace public en remettant l'humain au cœur de la ville.

Une urbanisation soucieuse du cadre de vie

Dans le cadre de l'élaboration de son plan local d'urbanisme (PLU), la Ville a engagé deux OAP, orientation d'aménagement et de programmation, pour apporter des précisions au PLU dans certains secteurs. L'OAP a pour objectif de favoriser une urbanisation cohérente et soucieuse du cadre de vie en évitant de dénaturer un secteur de la ville. Cet outil stratégique définit en particulier les conditions d'aménagement qui garantissent la prise en compte des qualités architecturales, urbaines et paysagères des espaces dans la continuité desquels s'inscrit la zone, notamment pour éviter une bétonisation non maîtrisée. En 2023, deux OAP sont à l'étude ou en cours d'instruction à Chartres : l'OAP Ile de Chartres pour installer des aménagements paysagers le long de l'Eure et préserver les vues sur la ville haute et l'OAP Grand-Faubourg qui donnera les orientations en termes de liaisons douces, de typologie de bâtiment et d'espaces verts à conserver dans la zone.



Le nouveau city-stade du Clos-Pajot à la Madeleine

Aménager les quartiers de demain

Dans le cadre de sa politique de renouvellement urbain, la Ville a engagé une réflexion d'aménagement des secteurs Maunoury et Madeleine et mené en 2023 les études préalables de diagnostic et de définition des enjeux d'aménagement.

La transfiguration des quartiers des Clos et de la Madeleine, priorités du programme d'urbanisme, suit son cours. Aux Clos, les barres d'immeubles continuent d'être déconstruites pour laisser place à des logements individuels et collectifs à taille humaine, qualitatifs, entourés d'espaces verts, de loisirs, de commerces et services de proximité. C'est le cas de la résidence Renouv'O, inaugurée en mars, qui comporte 66 logements, dont 19 logements sociaux. En août 2023, la maison du projet des Clos a été créée.

Lieu d'information et de concertation, elle assure un lien permanent avec les habitants, associations et professionnels, et épaula le Conseil citoyen des Clos dans ses actions à destination des habitants.

Le programme Renaissance de la Madeleine a pour but d'opérer une restructuration globale du quartier pour y instaurer de la mixité sociale, le « dédensifier », le verdier et l'ouvrir davantage sur la ville. En 2023, le nouveau city-stade du Clos-Pajot a été inauguré et la construction du programme Pichard-Sablons a été lancée. Ce projet de 160 logements, dont au moins 30 % de logements sociaux, avec des bâtiments moins hauts, plus spacieux et harmonieux, un centre commercial et du stationnement en sous-sol, donne l'esprit du réaménagement du quartier. Suivra prochainement le projet Aristide-Briand, qui remplacera la tour du même nom, démolie en 2023.

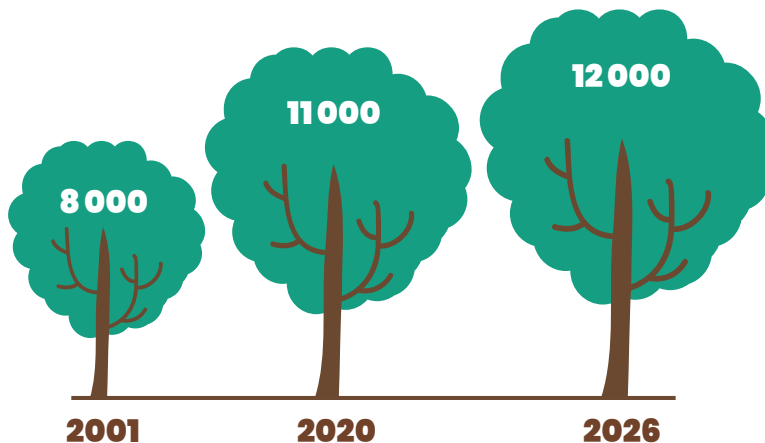
Chartres, éco-ville

Remettre l'humain au cœur

Initiée dès le premier mandat de l'équipe de Jean-Pierre Gorges, la conception de Chartres comme éco-ville est au premier plan de ce quatrième mandat. L'éco-ville est une ville centrée sur le bien-être des habitants plus que sur toute autre considération. Une ville où la voiture a sa place, mais une place plus discrète, et où la présence du végétal contrebalance l'artificialisation que représentent les voiries et les édifices. Une ville où chacun trouve des lieux de détente, de rencontre et de loisirs, y compris nos compagnons à quatre pattes.

L'humain au cœur de l'urbain

Un exemple particulièrement représentatif de cette conception de la ville : le programme îlot Gare Parvis des Lumières, dont la première pierre a été posée en 2023. On y retrouve des places de stationnement résidentiel en sous-sol, des locaux à vélos intégrés, des attache-vélos à proximité, des espaces de rencontre tels que le parvis du bâtiment, les commerces, le square central, le restaurant-bar, et du végétal omniprésent avec pas moins de 73 nouveaux arbres, des pieds

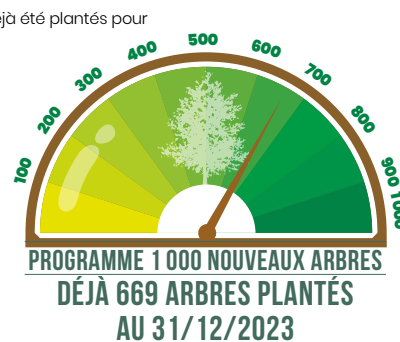


Depuis 2001, plus de 3000 arbres supplémentaires ont déjà été plantés pour atteindre l'objectif de 12 000 arbres à Chartres en 2026.

de façade végétalisés, des restanques paysagées et des haies arbustives.

1000 arbres de plus

La Ville est particulièrement investie sur le sujet du végétal et des arbres. En 2023, elle a poursuivi son projet de plantation de 1000 arbres supplémentaires, obtenu la labellisation « arbre remarquable » du ginkgo biloba du jardin d'horticulture et créé deux parcours découverte « Voyage autour des arbres ». En novembre, pendant la Semaine de l'arbre organisée



par l'association ARBRES 28 et environnement, plusieurs sessions de plantations en public ont été organisées au parc des Clos et aux Trois-Ponts, avec le Rotary Club de Chartres. 10 arbres fruitiers ont été plantés au parc des Clos. Aux Grands-Prés, des plantations avec les élèves de l'école élémentaire de la Brèche ont également eu lieu.

Une place importante pour l'animal en ville

Pionnière parmi les villes moyennes de France dans son engagement au profit du bien-être animal, la Ville a lancé en 2023 sa première Journée de l'animal. La place des Halles s'est transformée en un espace ludique et éducatif, en lieu de rencontres, d'informations et de démonstrations qui a rassemblé plus de 1000 personnes. À l'occasion des fêtes de fin d'année, un concours photo a été lancé pour sensibiliser et mettre en avant l'animal comme membre à part entière du foyer. Il a donné lieu à une centaine de participations et une exposition.



Plantation d'arbres fruitiers au parc des Clos

Ville apaisée

fluide et agréable à vivre

Lancée en janvier 2020, la mise en place du programme ville apaisée se poursuit : réaménagement des rues pour sécuriser et favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture, mises en sens unique et suppressions des feux autant que possible... L'objectif est inchangé : rendre la ville plus agréable et plus facile à vivre, et y remettre l'habitant en son cœur. En 2023, 346 148 euros ont été investis dans le programme ville apaisée.

Parmi les expérimentations et travaux pour fluidifier la circulation, citons par exemple la suppression des feux tricolores sur le boulevard Charles-Péguy, aux carrefours de la rue Georges-Fessard et de l'avenue Jehan-de-Beauce, des rues de Launay, du Gord et Saint-Brice ou encore du boulevard François-Mitterrand et des rues Launay et d'Allonnes. Pour sécuriser la circulation et préserver le patrimoine, la zone bornée du cœur de ville a été étendue de la rue du Rempart-Châtelet jusqu'à la rue Chantault.

Place aux mobilités douces

Dans la rue Jérôme-Pétion, les travaux de création d'une voie cyclable et d'un cheminement piéton se sont achevés mi-avril. Deux bandes de circulation cyclable ont été créées rue de la Couronne. Les bandes cyclables des rues Chanzy et Saint-Brice ont adopté le nouveau revêtement couleur ocre, pour devenir des pistes « gold ». Les travaux de requalification des rues d'Allonnes et du Faubourg-la-Grappe ont démarré en janvier pour offrir une entrée de ville embellie et un cadre de vie apaisé où tous les moyens de déplacement peuvent cohabiter harmonieusement. Dans cette optique, une piste cyclable et deux quais du futur Bus à haut niveau de services (BHNS) ont été installés.

Un accès régulé à la zone piétonne

Depuis septembre, le dispositif de livraison du dernier kilomètre est en place à Chartres. Il a pour vocation de réguler



Piste cyclable gold rue de la Couronne

les livraisons des marchandises chez les commerçants et les particuliers et la circulation des véhicules utilitaires qui représente en moyenne 167 véhicules de livraisons par jour pour livrer 550 colis. Ce dispositif s'adresse aux transporteurs professionnels, pour établir des principes d'accès au cœur de ville chartrain, par tranches horaires et par type de véhicules. Les livraisons en débuts de matinées sont privilégiées. Les conditions d'accès à la zone piétonne sont restreintes quand la fréquentation du cœur de ville est plus marquée, imposant des gabarits moindres de véhicules et des motorisations générant moins de nuisances.

Il s'agit de désencombrer le centre-ville en rendant plus discrètes les livraisons de marchandises, parfois gênantes mais pour autant indispensables. Et ainsi de privilégier, aux grandes heures de la fréquentation piétonne, la flânerie touristique et les activités de loisirs et commerciales.

Pour une meilleure qualité de l'air

Depuis le 1^{er} janvier 2021, Chartres a limité la vitesse en ville à 30 km/h. Une mesure qui a permis une nette amélioration de la qualité de l'air, comme l'a analysé l'association Chartravélo grâce aux données de Lig'Air (association de surveillance de la qualité de l'air en région Centre-Val de Loire). L'effet de la limitation de vitesse le plus tangible est la chute de 67% du nombre de jours d'émissions de dioxyde d'azote (NO₂) supérieure aux recommandations en quatre ans. A Chartres, le trafic routier génère plus de la moitié des émissions de ce gaz issu de la combustion, irritant pour les bronches. Il provoque des troubles respiratoires, des affections chroniques et des perturbations du transport de l'oxygène dans le sang, en se liant à l'hémoglobine.

La réduction de la vitesse en ville à 30 km/h à Chartres se révèle une stratégie pour lutter contre la pollution de l'air, en particulier les émissions de particules fines et de dioxyde d'azote. Ces efforts locaux alignent Chartres sur les objectifs ambitieux de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) visant à créer un environnement plus sain pour tous.

Attractivité de la ville

donner envie de venir et de rester



Les Ateliers Lorin



Chartres en lumières, 230 soirées d'illuminations

Un patrimoine vivant

Chartres rayonne grâce à son patrimoine exceptionnel. L'ancien hôtel postes et sa médiathèque, l'ancien palais épiscopal et son musée des Beaux-Arts, le cloître des Cordeliers et son conservatoire, la collégiale Saint-André, sans oublier la cathédrale, classée patrimoine de l'Unesco, sont des lieux d'attractivité touristique et culturelle. La Ville a investi pour préserver et donner un nouveau souffle à son patrimoine remarquable : 121 796 € pour la rénovation du palais épiscopal, 41 310 € pour l'entretien de ses sites de mémoire, 249 605 € pour les travaux de restaura-

tion et d'étanchéité de l'église Saint-Pierre par exemple. La restauration des Ateliers Lorin a démarré avec la restauration du portail d'entrée, de la grille et d'un mur de clôture. La Ville a également versé une subvention de 100 000 € pour la reconstruction d'un grand orgue dans la cathédrale.

Chartres, capitale de la lumière

En 2023, la Ville fêtait les vingt ans de Chartres en lumières, la plus grande opération de mise en lumière du patrimoine au monde. Neuf mois par an, tous les soirs, l'événement revêt de lumière

les plus beaux sites de la ville grâce à du matériel moderne et peu consommateur en énergie. En 2023, 373 000 € ont été investis dans Chartres en lumières. L'opération attire tous les ans plus d'un million de personnes et contribue fortement au développement touristique et économique de la ville. La Fête de la lumière, point d'orgue de l'événement, a encore été un immense succès en attirant plus de 70 000 personnes.

Investir pour les habitants

L'attractivité d'une ville se montre également dans sa capacité à offrir une qualité de service et à faciliter la vie de ses habitants. C'est le rôle du pôle administratif, hôtel de Ville et d'Agglomération, dont les travaux se sont achevés en 2023. 2,9 millions d'euros ont été investis cette année dans les travaux et les mobiliers et matériels divers. Guichet unique qui centralise tous les services publics municipaux, le pôle administratif est aussi un lieu de mémoire du territoire, une ressource événementielle et un marqueur architectural.

Sécurité et tranquillité

agir au service de la population



La police municipale aux côtés des commerçants du marché de Noël

À travers le pouvoir de police du maire, la Ville assure la prévention, la sécurité et la tranquillité publique sur le territoire municipal. Les agents de la police municipale, les agents de surveillance de la voie publique (ASVP) et les opérateurs du centre de supervision, en partenariat avec la Préfecture d'Eure-et-Loir et la Police nationale, œuvrent dans un état d'esprit commun : proximité, contact et bienveillance. Parmi les missions qui leur sont confiées figurent la lutte contre la délinquance, les stupéfiants et les incivilités, le respect des règles de circulation et de stationnement et la sécurisation des abords des écoles.

Renforcer l'équipement des agents

Dans leurs actions quotidiennes, les agents assurent une présence rassurante et dissuasive, échantent avec les riverains en faisant preuve de péda-

gogie et de fermeté adaptée si besoin. Afin d'assurer la sécurité des agents de la police municipale, les gilets pare-balles ont été renouvelés avec le fonds interministériel de prévention de la délinquance. Les agents de surveillance de la voie publique disposent désormais d'une tenue distinctive et sont dotés de gilets pare-balles. Face à des signalements réguliers par des riverains de chiens et chats égarés ou abandonnés, et pour faciliter la vérification de la déclaration en mairie des chiens catégorisés, la municipalité a investi dans trois détecteurs de puce ICADE qui permettent d'identifier le propriétaire de l'animal au moment de l'intervention.

Une vidéoprotection plus dense et moderne

La tranquillité publique passe par la proximité directe mais aussi par la vidéoprotection. Le réseau de vidéoprotection mis en place en 2004 continue de se moderniser et se diversifier avec

de nouveaux outils et caméras installées dans des secteurs stratégiques de la ville. Celles-ci ont vocation à filmer le domaine public (rues, places, parcs etc.) et à permettre aux agents de la police municipale d'être alertés en temps réel sur des mouvements suspects comme des mouvements de foules, des gestes agressifs, des accidents de la circulation ou des malaises par exemple. Les enquêteurs de police ou de gendarmerie peuvent se saisir des images en cas d'investigations judiciaires. Le 5 avril 2023, le réseau de vidéoprotection de la Ville a évolué en centre de supervision intercommunal. L'objectif est, d'ici 2025, de relier les 500 caméras assurant la protection des habitants des communes de Chartres métropole, en profitant d'une mutualisation technique et opérationnelle.

AU QUOTIDIEN

- Action sociale et personnes âgées p 16
- Jeunesse et sports p 17
- Vie citoyenne p 18
- Action éducative p 19
- Action culturelle p 20
- Animations et événements p 21
- Entretien du cadre de vie p 22
- Rayonnement et attractivité p 23



Action sociale et personnes âgées

accompagner et soutenir les plus fragiles

A travers son centre communal d'action sociale (CCAS), la Ville s'adresse aux plus démunis et aux personnes âgées ou fragiles. Le CCAS intervient dans les domaines de la santé, de l'autonomie, des aides matérielles, de l'éducation, et gère les établissements de services médicaux et sociaux et d'hébergement pour personnes âgées.

Répondre aux besoins sociaux et médicaux

En 2023, le CCAS a accordé 324 aides financières, 391 aides alimentaires d'urgence et 146 domiciliations. L'accès aux



Le centre de santé polyvalent

soins et à la prévention s'est renforcé. Le centre de santé polyvalent a vu ses consultations médicales augmenter de 62 %, passant de 2 481 à 4 031. Il est déclaré médecin traitant de 1 000 patients et a délivré 26 187 actes infirmiers. 89 personnes y ont bénéficié de consultations de diététique, 181 de séances de pédicure, 1 027 de séances d'orthophonie et 10 370 ont participé à une action de prévention.

En 2023, les budgets du CCAS représentent 9,50 M€.

Soutenir les familles et les plus fragiles

Cette année, 145 adultes et 152 enfants ont participé aux activités éducatives et de loisirs de l'espace familles. 1 189 personnes ont été accompagnées par l'écrivain public dans leurs démarches administratives, judiciaires ou personnelles.

Prendre soin des personnes âgées

La direction de l'Autonomie et des Loisirs Séniors accompagne les personnes âgées dans leur quotidien, qu'il s'agisse de santé, d'autonomie ou de loisirs. En 2023, pour favoriser le maintien à domicile des séniors, 325 personnes ont bénéficié de soins infirmiers à domicile, 336 du service d'aide à domicile, 125 du



La culture vient aux séniors. La compagnie Cavalcade à Marcel-Gaujard.

portage de repas à domicile, 68 d'une offre de téléassistance, et 593 d'un accompagnement à la mobilité.

Un programme d'actions et d'animations a été déployé toute l'année pour favoriser le lien social avec des sorties, des repas, des randonnées, des visites... Parmi ces actions, des ateliers de gym douce proposés par les services de la Ville, des ateliers d'estime de soi en partenariat avec l'école internationale d'Esthétique de Chartres, des animations de l'association des Blouses roses.

Pour lutter contre la vulnérabilité, 10 ateliers « citoyennage » ont été menés, sur des thèmes comme le lien social pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou la confiance des aidants et des aidés.



162 personnes sont hébergées dans les Résidences Autonomie Silvia-Monfort et Marcel-Gaujard, et l'EHPAD Marcel-Gaujard



1402 personnes sont accompagnées quotidiennement pour leur maintien à domicile



1867 personnes sont inscrites sur le registre du Service Loisirs Seniors



4031 Consultations médicales au centre de santé



593 personnes ont bénéficié du service d'accompagnement à la mobilité pour leurs rendez-vous extérieurs, promenades ou visites

Les services d'aides aux séniors en 2023

Jeunesse et sports

chacun y trouve son bonheur

Les jeunes ont la part belle à Chartres ! Ils bénéficient d'une offre riche et variée d'activités sportives et de loisirs.

Des animations toute l'année

Les 9 maisons pour tous et les secteurs jeunes mettent à disposition une offre de loisirs composée par la Ville ou les associations résidentes. Les jeunes y pratiquent des activités sportives, manuelles, des disciplines créatives ou artistiques, et participent à des sorties découverte et soirées. Cette année, près de 150 jeunes de 11 à 17 ans ont été accueillis dans les secteurs jeunes de Saint-Chéron, Rechèvres, des Clos et de la Madeleine, après la classe, le mercredi et pendant les vacances. Le bureau d'information jeunesse accompagne quant à lui les jeunes dans leurs études ou leur vie d'adulte grâce à des ateliers et conseils. En 2023, le projet « promeneurs du net » a été lancé pour trois ans avec la Caf pour assurer une présence éducative sur internet et les réseaux sociaux auprès des jeunes.

Du sport pour tous !

Toute l'année, la Ville instille du sport dans le quotidien des Chartrains. Selon les catégories d'âges, plusieurs dispositifs sont établis, organisés directement par la Ville ou via l'offre associative subventionnée. L'école des sports offre la possibilité de découvrir un large panel



L'école des sports

de sports, le mercredi, après l'école ou en soirée, aux enfants, adultes ou séniors. Les vacances sportives proposent une découverte de sports variés aux 7-15 ans. Sans compter les activités des MPT et les programmations sportives estivales qui complètent cette riche diversité !

Sports élités

Les équipes élités chartraines ont de nouveau fait une belle saison. Parmi les succès de la saison 2022-2023, citons notamment les joueuses de CCBF (C'Chartres Basket Féminin) qui ont atteint la finale des play-offs d'accession, et le CCV (C'Chartres Volley) qui a accédé au championnat de France Elite.

Une ville de sport

Le tempérament sportif de Chartres est dynamisé par des grands rendez-vous qui contribuent à son rayonnement. À noter en 2023 : les championnats de France junior de natation, le Top 16 des échecs, le tour cycliste d'Eure-et-Loir et le Paris-Tours, le semi-marathon de Chartres, le championnat de France de Squash, les foulées de la cathédrale, le trail-in de Chartres en lumières ou encore le Cross du 11 novembre. L'engagement sportif de la Ville se traduit par son niveau important de subventionnement. 4 260 545 € de subventions ont ainsi été versées en 2023 aux associations sportives.



Suite au désengagement du département d'Eure-et-Loir, dès 2023, la Ville de Chartres s'est portée candidate pour accueillir le relais de la flamme olympique et paralympique en 2024. Cette candidature s'est faite conjointement avec d'autres communes du département : Bonneval, Château-dun et Dreux. L'accord a été signé le 18 mars 2023, à l'hôtel de Ville de Chartres, en compagnie des maires des communes et avec le Comité d'organisation des Jeux de Paris 2024. **Cet investissement place Chartres parmi les 65 villes-étapes choisies pour accueillir le relais de la flamme olympique et paralympique en 2024.**



4 260 545 €

Les subventions sportives en 2023

Vie citoyenne s'adapter et dialoguer

Les services publics sont au cœur de l'administration municipale. L'Hôtel de Ville et d'Agglomération regroupe l'ensemble des interlocuteurs du quotidien.

L'accueil général a renseigné 193 512 visiteurs, dont plus de 115 000 pour des formalités administratives. Près de 40 % des demandes ont été renseignées par le primo accueil, sans passer par un guichet. 18 208 titres d'identité ont été délivrés, soit 45 % de plus qu'en 2022. De juin à octobre, 4 centres temporaires d'accueil ont été mis en place par la Ville pour faire face à la hausse des demandes de titres d'identité au niveau national, et ont permis de réaliser plus d'un quart des titres délivrés en 2023.

Dématérialiser pour faciliter la vie

La dématérialisation des démarches continue à se développer, contribuant à accélérer le traitement des demandes. À titre d'exemple, sur 27 865 actes d'état civil en 2023, plus de 90 % ont été réalisés ou amorcés en ligne. En novembre, la Ville s'est lancée dans l'expérimentation de la certification du compte France Identité, un nouveau service d'identité numérique porté par l'État. Ce dispositif permet notamment de réaliser à dis



Réunion de quartiers Jeanne-D'Arc et Grand-Faubourg à l'école Le Grand-Jardin

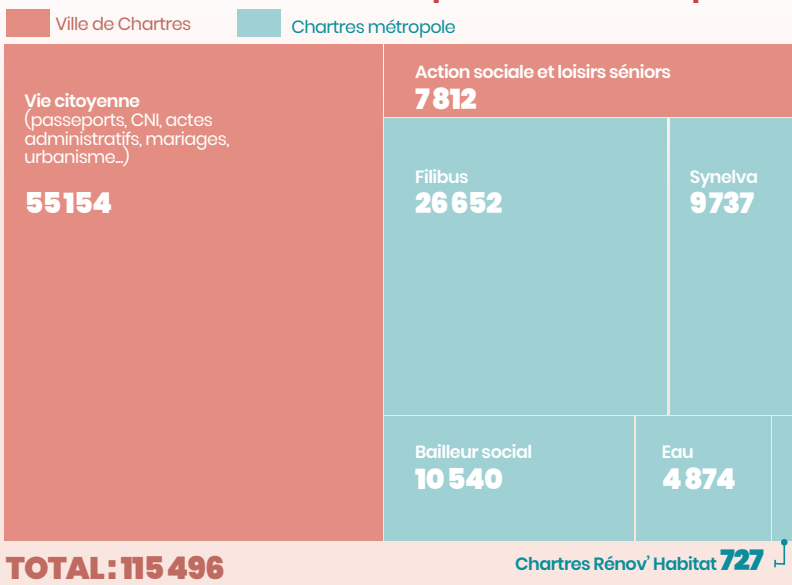
tance des démarches qui jusqu'alors nécessitaient un déplacement pour faire vérifier son identité.

Toujours plus de proximité

La relation citoyenne est un lien fort entre l'équipe municipale et la population. En 2023, comme depuis plusieurs années, des réunions de quartiers se sont tenues régulièrement, à raison d'une par mois environ. Leur but : présenter aux

habitants les projets en cours et à venir pour la ville et leur quartier, et échanger sur d'éventuelles pistes à explorer pour améliorer leur cadre de vie. Elles suivent les permanences de proximité, qui portent sur des sujets du quotidien. 10 réunions et 15 permanences ont eu lieu dans les quartiers en 2023. Par ailleurs, 3 réunions publiques d'information ont été consacrées à la présentation-concertation de programmes ou des projets particuliers et 6 réunions publiques ont été dédiées aux finances.

Nombre de sollicitations des services publics au Guichet unique



Une police municipale proche des habitants

La police municipale joue un rôle important de sensibilisation et d'échanges avec la population. Ses agents, en proximité immédiate avec les habitants, ont mené diverses actions pour informer, sensibiliser ou rassurer : sécurisation des événements sur l'espace public, journée d'information sur le code de la route « piste routière » dans 29 classes de CMI et CM2, 64 enquêtes de voisinage, 80 adresses surveillées lors de l'opération « Tranquillité vacances », actions de sensibilisation pour les conducteurs de trottinettes et vélos, etc.

Action éducative et petite enfance

offrir les meilleures chances

L'école, tout pour réussir

Si la Ville n'a pas la compétence de l'éducation, réservée au ministère de l'Éducation nationale, elle se fait fort d'offrir une véritable expérience où chaque enfant est soutenu et valorisé dès le plus jeune âge.

Les élèves de classes élémentaires peuvent bénéficier d'études surveillées, occasion idéale pour consolider les apprentissages de la journée dans un cadre de travail avant de rentrer chez soi. Plus de 60 % des élèves y ont eu recours en 2023, soit 1049 élèves, et 780 élèves par jour en moyenne.

Une particularité chartraine et un facteur supplémentaire de réussite scolaire : l'intégration des échecs dans le programme. Environ 400 élèves de CMI et CM2 répartis dans 7 établissements ont pris part au dispositif *Échecs à l'école* où concentration, calcul, et prise d'initiative sont en première ligne.



Les élèves apprennent les échecs.

À Chartres, l'attention portée aux élèves ne s'arrête pas aux murs de l'école. Mis en place dans les écoles en réseau d'éducation prioritaire, le Programme de réussite éducative a accompagné 429 enfants de 2 à 11 ans qui présentent des signes de fragilité ou des risques de rupture dans leur parcours scolaire.

Enrichir et épanouir

La Ville de Chartres, avec ses écoles, ses équipements sportifs et culturels, et ses accompagnements périscolaires, offre de belles découvertes : la musique et la danse grâce aux interventions du Conservatoire, les beaux-arts au musée, l'art contemporain au travers d'expositions, la lecture au sein des bibliothèques. L'initiation à diverses disciplines sportives n'est pas en reste.

L'accueil périscolaire, en partenariat avec les PEP 28, propose des activités éducatives comme la musique, le chant, les contes, les arts plastiques, les jeux de société. En moyenne en 2023, 185 enfants ont été accueillis le matin, 218 le soir, 370 le mercredi et 169 pendant les vacances.

Suite à la fermeture du Rigeard, l'accueil des enfants d'âge élémentaire s'est organisé au sein des écoles Jacques-Prévert, Richèvres, Jules-Ferry, et le-Grand-Jardin en plus le mercredi.

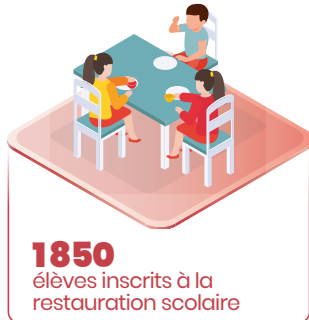
Une alimentation saine, abordable et de qualité

La restauration scolaire à Chartres, en partenariat avec C'Chartres restauration collective, donne la priorité à l'équilibre diététique et offre un choix multiple, y compris végétarien. Elle privilégie les circuits courts, valorise les produits locaux frais et s'engage fermement contre le gaspillage. En 2023, plus de 7 élèves sur 10 ont mangé à la cantine, soit 1850 élèves.

Petite enfance : répondre aux besoins des familles

Chartres a accueilli 620 jeunes enfants dans ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance en 2023. Crèches, multi-accueils familiaux, halte-garderie... Les dispositifs proposés par la Ville ont été pensés pour répondre aux différents impératifs d'organisation des familles. Leurs budgets sont pris en charge à plus de 45 % par la Ville, de 35 % par la caisse d'allocations familiales. La contribution des familles représente moins de 15 %.

En 2023, le fonctionnement des écoles a représenté 219 088,50 € (incluant le budget transport à 38 740 €) ; celui des classes découvertes 73 135 €, le budget restauration à charge pour la Ville était de 913 000 €, et le budget petite enfance de 5 965 600 €.



Répartition des élèves dans les divers établissements de la Ville

Action culturelle

diversité, modernité et évolution

Une nouvelle saison culturelle très riche a animé la vie des Chartres. Il y en a eu pour tous les goûts et pour tous les âges : expositions d'art contemporain du Chemin des arts, ateliers et visites archéologiques et du musée, animations lecture, spectacles du conservatoire et des théâtres et scènes, samedis des archives, etc. En plus de cette programmation, des événements marquants ont jalonné la saison.



Visite guidée de l'exposition Paul Richer pour les élèves de l'école Annie-Fournier

veau rendez-vous pour initier aux ressources du numérique en invitant des intervenants spécialisés : les dimanches de l'innovation. Son salon de jeux vidéo Playtime a été renforcé et son pôle numérique a été équipé de logiciels d'IA accessibles à tous.

Saint-Martin-au-Val poursuit sa transformation

Les opérations de recherche archéologiques se sont enchaînées sur le site de Saint-Martin-au-Val, qui fait l'objet de travaux importants pour transformer les abbayes de Saint-Brice et le quartier en pôle scientifique et muséal. Au sanctuaire gallo-romain, une vingtaine de pièces de bois ont par exemple fait l'objet d'une restauration pour être présentées dans le futur musée de l'Archéologie. L'église de Saint-Martin-au-Val a réouvert au public pour des visites guidées. Des études ont été lancées pour permettre sa future réouverture au culte.

Un musée des Beaux-Arts au premier plan

2023 a été le premier acte de l'exposition hommage au chartain Paul Richer, reconnue d'intérêt national par le ministère de la Culture, et menée en partenariat avec de nombreux musées nationaux tels que celui d'Orsay, des Beaux-Arts de Paris et de l'AP-HP. Le musée a également mis en valeur les œuvres restaurées dans le cadre de son plan pluriannuel, à l'occasion de l'exposition exceptionnelle *Trésors révélés*. En parallèle, les équipes ont lancé des études de programmation architecturale et muséographique pour mettre sur pieds le projet scientifique et culturel du futur musée, un projet validé en conseil municipal.

Les ateliers Lorin soutenus et reconnus

Les ateliers Lorin, qui constituent un ensemble patrimonial exceptionnel et un lieu de transmission du savoir-faire des maîtres verriers, ont été sélectionnés parmi les 18 sites emblématiques bénéficiaires du Loto du patrimoine 2023. Le 16 septembre, la ministre de la Culture, Rima Abdul Malak, était en visite en compagnie de Stéphane Bern, porteur de la mission Patrimoine, pour remettre un chèque de soutien de 500 000 euros versé par la Fondation du Patrimoine et la Française des Jeux. Les fonds reçus doivent permettre d'accélérer le projet

de restauration du site, un projet également soutenu par la Fondation Dassault Histoire et Patrimoine.

Une méd'IAthèque tournée vers le futur

Pour permettre au plus grand nombre de s'approprier les nouveaux outils de l'intelligence artificielle dorénavant installés dans nos vies, l'Apostrophe a fait évoluer son offre de contenus et de services. Devenue une méd'IAthèque, elle propose de nouveaux outils de découverte, d'apprentissage et de loisirs. En plus de ses points du numériques, l'Apostrophe a établi un nou-

Répartition du budget alloué à la culture

Bibliothèques
fonctionnement : 1926 K€
investissement : 39 K€

Direction du développement culturel
fonctionnement : 284 K€
investissement : 23 K€

Conservatoire
fonctionnement : 1766 K€
investissement : 40 K€

Archéologie
fonctionnement : 189 K€
investissement : 1 328,50 €

Musée des Beaux-Arts
fonctionnement : 511 K€
investissement : 79 K€



Animations et événements vibrer et s'émerveiller toute l'année



Le feu d'artifice du 14 juillet



Fête de la lumière 2023, nouvelle scénographie de Chartres en lumières, église Saint-Aignan

Les Chartrains bénéficient toute l'année de nombreux événements, animations et spectacles. Sport, culture, musique, fête, rencontres nationales, tout le monde peut y trouver son compte. Pas moins de 150 événements ont été organisés en 2023 par la Ville de Chartres et les associations : événements culturels, animations sportives et compétitions, événements culturels, actions de sensibilisation citoyenne, commémorations, événements commerciaux, etc.

Des rendez-vous marquants

La Ville a ponctué l'année d'événements d'ampleur. Le 29 avril, elle lançait la première édition de la Journée de l'animal pour donner toute sa place à la question du bien-être animal en ville. Un événement familial et convivial à succès qui sera renouvelé chaque année. L'été a été animé à Chartres, la fête de la musique et le retour à l'hippodrome du concert et du feu d'artifice du 14 juillet

ont plongé la ville dans une ambiance estivale festive. 38 jours de festivités ont fait rêver petits et grands pendant la période de Noël. Sans compter la magie de l'incontournable Chartres en lumières, qui pour sa 20^e année, a illuminé 20 sites du patrimoine chartrain tous les soirs pendant neuf mois, d'avril à janvier.

Le grand retour de la Fête de la lumière

En 2023, Chartres en lumières fêtait ses 20 ans. En point d'orgue de cette année anniversaire, le 16 septembre, le cœur de ville de Chartres a battu avec une énergie spectaculaire : celle de la Fête de la lumière. L'événement, déprogrammé pour raisons sanitaires, a fait son retour après quatre ans d'absence. 70 000 visiteurs se sont rassemblés pour assister aux mises en lumière de 22 sites et participer aux divers concerts, installations artistiques, déambulations, spectacles participatifs. Cette soirée a été l'occasion de présenter deux nouvelles scénographies sur l'église Saint-Aignan et

le conseil départemental. Mais cette date a avant tout été celle de la mise en lumière inédite de la clôture de chœur de la cathédrale.

Des associations très actives

À côté des rendez-vous municipaux et des rencontres nationales, un grand nombre d'événements a été proposé aux chartrains par le monde associatif. 5,92 M€ de subventions ont été accordés aux associations et leur ont permis d'organiser plus de 50 manifestations. Citons par exemple les 41 concerts des ChartrEstivales, la fête des vendanges de la Commune libre de Saint-Brice, les rendez-vous réguliers des Vitrines C'Chartres, le festival de musique L'Paille à Sons ou encore le festival des Vieilles pédales. Enfin, 100 jours d'animations diverses ont été organisés par le tissu local.

L'entretien du cadre de vie

la 2^e ville la plus propre d'Europe



Les agents de propreté urbaine reçoivent le trophée de l'association des Villes pour la Propreté urbaine

AU QUOTIDIEN

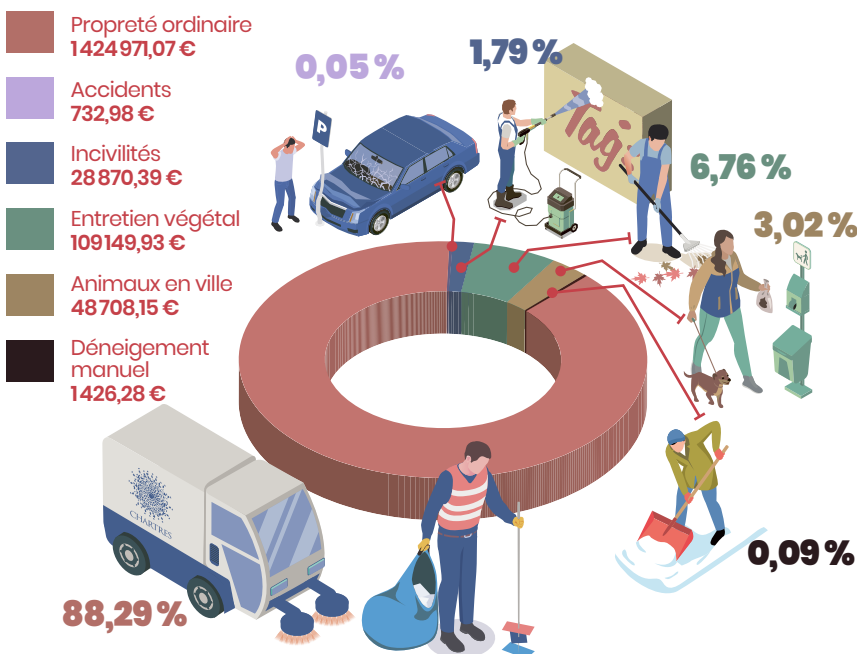
La propreté et le maintien d'un cadre de vie de qualité font partie des grandes priorités de la municipalité. Pour être à la hauteur de son dynamisme et de son patrimoine et satisfaire ses habitants, la ville se doit

d'être propre et entretenue. En 2023, le coût des interventions d'entretien de la propreté a représenté 1613 878 €. 7 jours sur 7, 34 agents de propreté urbaine répartis en 5 équipes parcourent en moyenne 12 à 15 km chacun pour s'as-

surer que la ville soit la plus propre possible. Un plan de lutte contre les déchets abandonnés a été mis en place. Outre la propreté, l'entretien de la ville consiste aussi en de multiples interventions sur l'espace public et les bâtiments : reprendre une voirie ou un cheminement piéton, entretenir du mobilier urbain, le patrimoine végétal, réaliser des travaux sur les bâtiments municipaux, etc.

Une reconnaissance européenne

À l'occasion des rencontres européennes de l'association des Villes pour la Propreté urbaine (AVPU), les 30 novembre et 1^{er} décembre, la Ville a reçu le premier prix français en récompense du travail réalisé au quotidien par les agents du service propreté urbaine, et la seconde place européenne, derrière Bruxelles, sur vote d'un jury pour un reportage-vidéo, qui illustre une journée-type de travail d'un agent du service de propreté urbaine.



La vidéo est à découvrir en scannant ce QR code.



La propreté à Chartres : le coût par types d'interventions
(Hors masse salariale)

Rayonnement et attractivité

partager, coopérer, attirer

Chartres sur la scène internationale

Chartres rayonne hors de France à travers l'établissement public Chartres International et grâce à l'Association des Amis des jumelages de Chartres. La Ville est représentée au-delà de ses frontières dans diverses instances de coopérations telles que les réseaux Cités Unies France et Cités Remarquables de France, dans des rencontres et assises internationales, et à travers ses sept villes jumelées: Chichester en Grande-Bretagne, León en Espagne, Evora au Portugal, Spire en Allemagne, Ravenne en Italie, Bethléem en Palestine, et Sakurai au Japon. Chartres International dispense toute l'année des cours de langue. 244 étudiants ont suivi les cours répartis en 7 langues.

Les jumelages donnent lieu à des échanges scolaires et culturels constants, mais aussi à des coopérations de tous types. Une coopération entre les services archéologiques de Sakurai et Chartres a par exemple été mise en place.

20 ans d'amitié avec Evora

À l'occasion des 20 ans du jumelage, la Ville a accueilli en avril une délégation d'Evora. Les échanges ont permis d'étudier et de comparer les savoir-faire des deux villes et les solutions qu'elles ont mis en place dans les espaces urbains en termes de commerces de centre-ville, parkings, transports urbains, sécurité, animations, mise en lumière du patrimoine et développement économique. Du 4 octobre au 5 novembre, l'Apostrophe accueillait une exposition de photos du centre historique d'Evora, inscrit lui aussi au patrimoine mondial de l'Unesco. Fin octobre, c'était au tour d'une délégation chartraine, accompagnée d'adhérents de l'association des Amis des jumelages, de joueurs du C'Chartres Bridge et d'élèves du conservatoire, de se rendre à Évora pour les célébrations du vingtième anniversaire.



Défilé décalé des commerçants

Des commerces qui animent la ville

Si elle veut être attractive et à la hauteur de sa renommée, la Ville se doit d'offrir un cadre de vie de qualité, des programmations culturelles et événementielles riches et des commerces vivants et impliqués dans la vie locale. L'association des commerçants Les Vitrines C'Chartres est très active et créative en la matière. Bénéficiant d'une subvention de la Ville de 130 000 €, elle ponctue l'année d'animations qui valorisent les commerçants, dynamisent et égaient le centre-ville. Saint-Valentin, marché de l'art, défilé de mode décalé, fête des fleurs, apéros et pique-nique en tous genres, course des

garçons de café, en sont des exemples appréciés.

Avec un peu plus de 500 enseignes, le commerce est un élément majeur de l'attractivité du cœur de ville de Chartres. Volontiers désigné comme le plus grand centre commercial à cœur ouvert de l'ouest parisien, ce périmètre associe à la richesse de son activité commerçante, le confort d'une configuration piétonnière et l'agrément de son patrimoine bâti historique. En 2023, le centre-ville chartrain a enregistré 4 fois plus d'ouvertures que de fermetures de commerces, un chiffre parfaitement illustratif de cette vitalité et de son attractivité pour les porteurs de projet locaux et nationaux.



Concert du conservatoire en visite à Evora

L'excédent de fonctionnement finance vos investissements d'avenir

Le jeudi 20 juin 2024, le Conseil Municipal a examiné le Compte Financier Unique (CFU) de la Ville de Chartres : le compte-rendu de l'exécution de son budget et de ses finances durant l'année 2023 (un budget principal et 4 budgets annexes). Les dépenses effectuées sur l'année 2023 et les recettes prévues et encaissées y ont été exposées avec détail.

Le budget de la Ville 2023 reprend, aux côtés des réalisations prévues et effectuées par la collectivité, des effets dits « extérieurs » mais qui peuvent avoir un impact déterminant dans ses réalisations.

La guerre en Ukraine, l'inflation, la hausse des prix des fluides (énergie, carburant, ...), les indexations des marchés, la hausse des taux d'intérêts ainsi que la revalorisation du point d'indice sont les principales variables qui ont impacté les dépenses de la collectivité. La majoration de la revalorisation des bases fiscales en 2023 à un niveau de + 7,1 % permet de compenser au niveau des marges, cette progression des charges. Le délai de désendettement reste globalement stable.

L'essentiel à retenir pour 2023

L'essentiel à retenir peut ainsi être synthétisé :

- la collectivité a maintenu ses taux de fiscalité en 2023, en dépit d'une augmentation faciale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (due à la réforme de la fiscalité locale qui a transféré, partiellement, la taxe foncière des départements aux communes) et de la majoration des bases décidées par l'État (+ 7,1 % en 2023).

- les dépenses d'équipement de la collectivité s'élèvent à 20,30 M€ (hors opérations d'aménagements) et constituent donc un niveau soutenu.

Les grands équilibres fin 2023

La capacité de désendettement est de 10,09 années avec un encours de dette de 127,50 M€ (hors budget aménagements) au 31 décembre 2023.

Les grands équilibres 2023 sont les suivants :

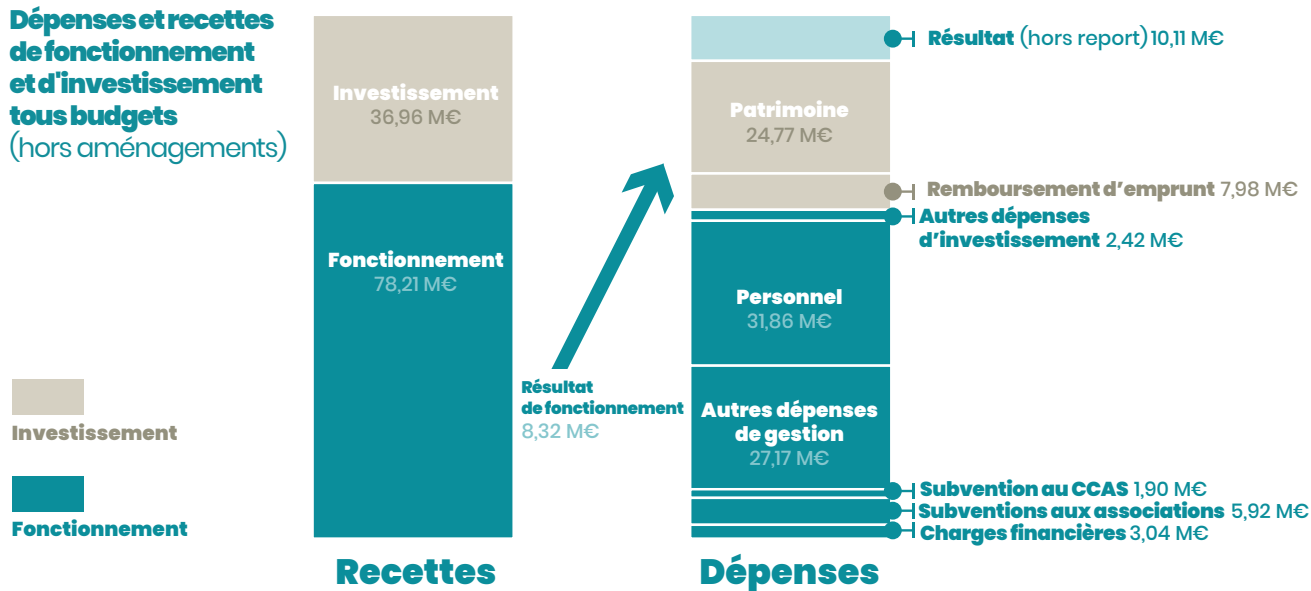
- l'épargne de gestion s'élève à 15,60 M€,
- l'autofinancement brut se monte à 12,60 M€,
- l'autofinancement net s'élève à 4,70 M€.

Les résultats consolidés

Les recettes et les dépenses de la collectivité se répartissent en volumes de fonctionnement (opérations quotidiennes et régulières de la Ville : paiement des charges de personnel, des charges liées aux fluides...) et investissement. L'investissement regroupe notamment les interventions sur le patrimoine (construction, rénovation, études...).

Le résultat consolidé de tous les budgets (budget principal et budgets annexes) de l'exercice fait apparaître un excédent de 12 398,2 K€. Après la prise en compte des résultats antérieurs reportés, l'excédent de clôture est de 6 348,9 K€.

Dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement tous budgets (hors aménagements)



Les dépenses d'équipement

Budget principal

Pour le budget principal, le volume des dépenses d'équipement est porté à 18,70 M€ (20,30 M€ en intégrant les travaux en régie).

Parmi les principales opérations d'investissement figurent :

- les dépenses liées au pôle administratif (2,90 M€ dont 2,50 M€ de travaux de construction du nouveau bâtiment et 0,40 M€ de mobiliers divers, matériel informatique et petit matériel),
- les travaux de voirie (3 560 K€),
- les travaux sur les sites sportifs ou pour la jeunesse (1 280 K€),
- les travaux sur les sites culturels (1 614,2 K€),
- les travaux dans les écoles (782,2 K€),
- les équipements pour la vidéo-protection (98,2 K€),
- les équipements pour Chartres en lumières (373 K€),
- les aménagements pour les personnes à mobilité réduite (598,6 K€),
- les opérations d'aménagement Courtille et pôle gare (1 006 K€),
- les acquisitions de terrains (1 492,3 K€, dont 1 M€ pour le remboursement des terrains du pôle gare).

Budgets annexes

Les budgets annexes enregistrent les mouvements suivants :

Parcs de stationnement souterrain

Pour 2023, les principales dépenses de fonctionnement correspondent au versement de taxes foncières restant à la charge de la Ville (204,9 K€) et des charges locatives (47,4 K€). Les charges financières s'élèvent à 2 K€. Afin d'assurer un équilibre du budget, une participation au budget annexe de 250 K€ a été versée par le budget principal de la Ville. Sur l'investissement, les dépenses correspondent au remboursement de capital pour un montant de 10,2 K€ et des frais d'études pour un diagnostic corrosion pour le parking Cathédrale de 27,2 K€. Des écritures d'ordre sont également constatées pour l'amortissement des subventions versées (293,4 K€) et perçues (303,5 K€).

Le résultat de fonctionnement reporté constaté au titre de 2023 est de 46,7 K€ et pour l'investissement le résultat reporté est de 291,4 K€.

Restauration

Il intègre l'ensemble des activités de restauration pour les écoles de Chartres : achats de repas à *Chartres métropole Restauration* et vente auprès des usagers, dont principalement les écoliers.

Hormis la gestion des amortissements (5,2 K€), les mouvements budgétaires sont majoritairement en fonctionnement. Le montant des dépenses réelles s'élève à 1 038,6 K€ et se décompose principalement en :

- Prestation de fourniture des repas : 986,5 K€
- Frais divers : 35,6 K€
- Pertes sur créances : 15,8 K€
- Des annulations de titres sur exercice antérieurs : 0,7 K€

Les recettes correspondent à la facturation des repas pour un montant de 1 019 K€ et des produits de gestion courante de 0,9 K€.

Les résultats cumulés reportés en 2023 sont excédentaires et s'élèvent pour la section de fonctionnement à + 481,2 K€ et pour la section d'investissement à + 9 K€.

Petite enfance :

Sur la section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 5 965,6 K€. Elles sont principalement composées de la masse salariale (5 161,6 K€), des dépenses relevant de l'activité du service (770,6 K€ dont 71,9 K€ pour la participation au GIP Haut comme trois pommes), des charges diverses (8,9 K€) et des amortissements (24,5 K€).

Les recettes, d'un montant de 6 170,6 K€, proviennent principalement de la subvention d'équilibre versée par le budget principal (2 800 K€), de la participation de la Caisse d'allocation familiale (2 155,1 K€) et des participations des usagers (850,7 K€), ainsi que des remboursements divers (27,3 K€).

En investissement, les dépenses d'équipement se sont élevées à hauteur de 240,6 K€. Elles sont financées par les dotations aux amortissements (24,5 K€) et le FCTVA (48,3 K€).

Après la prise en charge des reports de crédits d'investissement (240,1 K€), le budget annexe présente un excédent global de clôture à hauteur de 254,7 K€.

Aménagements

Ce budget enregistre, depuis sa création en 2006, les opérations d'aménagement programmées par la collectivité. Il a la spécificité de comptabiliser les travaux en section de fonctionnement qui, par le biais d'écritures de fin d'exercice, sont basculés en compte de stocks et financés par emprunt.

Les opérations d'aménagement du quartier des Clos représentent une dépense totale sur l'exercice 2023 de 2 397,1 K€. L'aménagement du quartier des Clos, qui avait été confié à Chartres aménagement, est repris en régie depuis le 1^{er} novembre 2013 sur le budget annexe. La SPL Chartres Aménagement intervient en qualité d'Assistant à Maîtrise d'ouvrage sur ce budget Aménagements et travaille au côté de la direction concernée de la Ville de Chartres.

Les dépenses 2023 concernent principalement des acquisitions foncières (870,9 K€), des travaux (561 K€), des frais accessoires (67,3 K€) et des intérêts d'emprunts (897,8 K€).

En 2023, la Ville de Chartres a versé 1,80 M€ de participation. Les résultats cumulés de l'exercice font apparaître un excédent de fonctionnement de 2 986,7 K€ et un déficit d'investissement de 4 441,3 K€. Sur ce budget, il est procédé à un report de crédits en recette de 1 470 K€. La couverture du déficit d'investissement s'effectuera à hauteur de 2 971,3 K€.

La fiscalité en 2023

20 ans de baisse, 3 ans de stabilité

Des taux maintenus selon l'engagement du Conseil municipal

La réforme consistant en la suppression progressive de la taxe habitation (habitation principale) a connu ses pleins effets en 2021. Pour compenser cette perte de recettes pour les communes, un transfert du taux du foncier bâti des Départements a été opéré. Il a porté le taux facial de foncier bâti à 47,97 % pour Chartres.

En 2023, la collectivité n'a pas souhaité modifier son taux fiscal sur le foncier bâti reconstitué de 47,97 %. Il convient de rappeler que le montant de l'impôt représenté par le calcul BASES X taux dans les

fiches d'imposition n'est pas celui que perçoit réellement la collectivité : avec l'application du coefficient correcteur* appliqué au profit d'autres communes du territoire « perdantes » avec le nouveau système fiscal, la collectivité n'en collecte pas l'intégralité. Par ailleurs le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants (THRS-LV) a été maintenu à 17,31 %, tout comme celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB), demeuré à 37,63 %.

La fiscalité en 2023

Les principales recettes fiscales perçues par la Ville en 2023 sont :

- la taxe foncière et d'habitation : 29,90 M€ (+ 7,17 % par rapport à 2022 du

fait de l'évolution des bases fiscales de 71 %),

- les droits de mutation à titre onéreux : 1867,7 K€ (- 24,3 % par rapport à 2022),
- la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) : 946,4 K€ (+ 11 % par rapport à 2022),
- la taxe sur la publicité extérieure (TLPE) : 240 K€ (+ 9,43 % par rapport à 2022),
- les autres recettes fiscales : 156,4 K€ (+ 13,7 % par rapport à 2022),
- l'attribution de compensation versée par Chartres métropole : 11705,5 K€ stable par rapport à 2022,
- la dotation de solidarité communautaire (DSC) : 5417 K€ (- 3,7 % par rapport à 2022).

* Le coefficient correcteur consiste schématiquement en une comparaison d'un produit obtenu AVANT et APRES réforme de la TH. Une collectivité ne peut sortir « perdante » des modifications induites par la disparition de la TH. Les collectivités qui voient le produit augmenter du fait du rapprochement des taux TH du Département et de la commune (comme à Chartres), sont « ponctionnées » du produit supplémentaire constaté ; un coefficient est calculé. Le coefficient définitif pour Chartres s'est établi à 0,896337.

2023	Bases prévisionnelles état 1259	Bases réelles état 1259 de 2024	Taux votés	Produits fiscaux prévisionnels état 1259	Produits des rôles généraux état 1386 RC	Produits réels (rôles généraux + rôles supplémentaires)
Taxe d'habitation (vacants et Résidences secondaires)	4 992 055 €	7 964 226 €	17,31 %	864 125 €	1 380 282 €	1 395 264 €
Taxe foncière Propriétés bâties	66 599 000 €	66 355 371 €	47,97 %	3 194 754 €	3 184 640 €	3 197 439 €
Taxe foncière Propriétés non bâties	400 500 €	409 593 €	37,63 %	150 708 €	154 130 €	154 130 €
Effet du coefficient correcteur				-3 627 454 €	-3 615 064 €	-3 615 064 €
Sous-total	71 991 555 €	74 729 190 €		29 334 919 €	29 765 751 €	29 908 721 €
Allocations compensatrices				3 210 722 €	3 210 722 €	3 210 722 €
FNGIR				1190 €	1190 €	1190 €
Total	71 991 555 €	74 729 190 €		32 546 831 €	32 977 663 €	33 120 633 €

86 M€

rendus aux Chartreains
depuis 2001 avec la baisse d'impôts

Les taux de la fiscalité directe locale à Chartres

Pour mémoire, entre 2001 et 2020, les taux des impôts ménages ont connu les diminutions suivantes à Chartres :

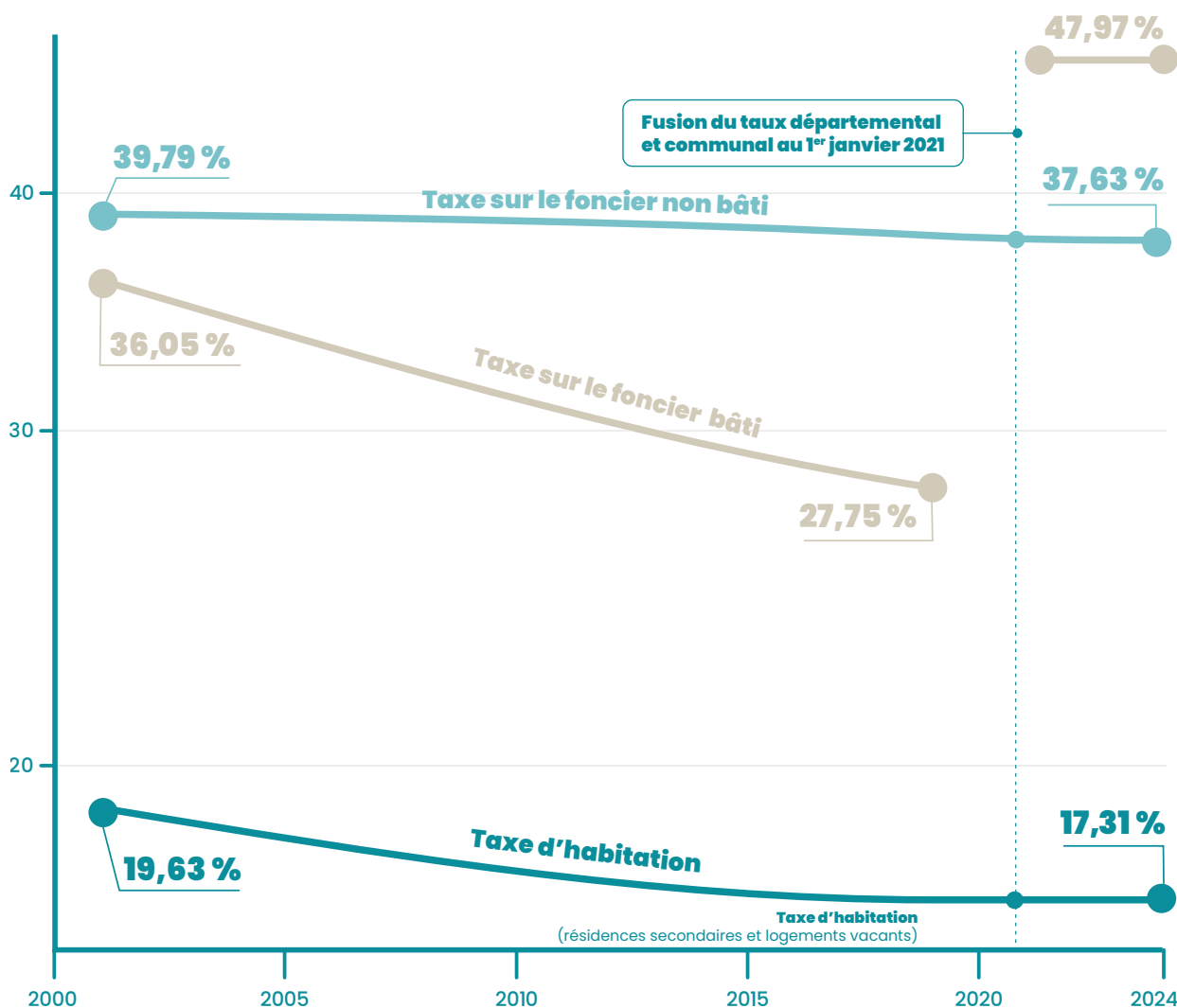
- Le taux de la taxe d'habitation (TH) est passé de 19,63 % en 2001 à 17,31 % en 2020,
- Le taux sur le foncier des propriétés bâties (TFPB) est passé de 36,05 % en 2001 à 27,75 % en 2020.
- Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties est passé de 39,79 % en 2001 à 37,63 % en 2020.

Les efforts appliqués par la Ville de Chartres depuis de nombreuses années sur les taux de ces taxes sont dorénavant « non visibles » avec la disparition de la Taxe d'habitation et par l'adjonction du taux départemental sur la Taxe sur le foncier des propriétés bâties (TFPB).

L'évolution que subissent les bases des impositions des habitations tous les ans (la valeur locative), est issue de dispo-

sitions adoptées par la loi de finances de l'État de 2018 (article 1518 bis du code général des Impôts), les collectivités ne votant que leurs propres taux d'imposition. C'est le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives déterminé chaque année qui fait varier les bases et indirectement le montant de la contribution annuelle.

Évolution des taux de la fiscalité directe depuis 2001



L'effet levier d'une dette maîtrisée

Le budget de la Ville de Chartres se compose d'un budget principal et de quatre budgets annexes.

Au titre de 2023, les dépenses d'équipement de l'ensemble des services pour le budget principal s'élèvent à 18,70 M€ (19,50 M€ en 2022, 25,90 M€ en 2021, 24 M€ en 2020, 27,20 M€ en 2019, 21,20 M€ en 2018 et 21,30 M€ en 2017). En intégrant les travaux en régie d'un montant proche de 1,60 M€, le volume des dépenses d'équipement est porté à 20,30 M€.

Les crédits non mandatés sur l'exercice 2023 (hors aménagements) sont pour nombre d'entre eux reportés sur l'exercice 2024 pour un montant de 5,60 M€.

La capacité de désendettement est de 10,09 années au 31 décembre 2023.

Les grands équilibres 2023 (hors aménagements) sont les suivants :

- l'épargne de gestion s'élève à 15,60 M€,
- l'autofinancement brut se monte à 12,60 M€,
- L'autofinancement net s'élève à 4,70 M€.

L'encours de la dette, hors budget « aménagements », s'élève à 127,55 M€ au 31 décembre 2023, ce qui situe la dette consolidée par habitant à 3228 €.

La dette de la collectivité présente les caractéristiques suivantes :

- 47 emprunts pour 158 676 432 € d'encours,
- 79,86 % de l'encours concerne le budget principal,
- un encours réparti principalement entre 6 organismes bancaires : le groupe Caisse d'Épargne (34,9 %), le

L'encours de la dette

Ville de Chartres	Stock au 31/12/2022	Remboursement emprunt	Recours à l'emprunt	Stock au 31/12/2023
Budget Principal	124 658 766,93 €	7 932 579,45 €	10 000 000,00 €	126 726 187,48 €
BA Parcs de stationnement	42 607,21 €	10 222,35 €	0	32 384,86 €
BA Petite enfance	835 945,65 €	36 229,40 €	0	799 716,25 €
TOTAL (Hors Budget Aménagements)	125 537 319,79 €	7 979 031,20 €	10 000 000,00 €	127 558 288,59 €
BA Aménagements	33 142 888,40 €	2 024 744,91 €	0	31 118 143,49 €
TOTAL Général	158 680 208,19 €	10 003 776,11 €	10 000 000,00 €	158 676 432,08 €

groupe Crédit Agricole (16,4 %), SFIL-CA-FIL (16,2 %), La Banque Postale (12,7 %), la Caisse des Dépôts et de Consignations - Banque des Territoires (9,2 %), et Arkéa (8,3 %).

- un taux moyen de l'exercice à 2,40 %
- des intérêts de la dette pour l'année 2023 de 2 958 K€ hors budget aménagements
- une dette totalement sécurisée, avec une répartition 100 % (1A) selon la charte Gissler

Le ratio encours de la dette/épargne brute

Il s'agit du volume de stock de dette de la Ville rapporté au niveau d'épargne brute (définie ci-dessus). Cet indicateur permet d'apprécier la capacité d'une collectivité à rembourser sa dette. L'analyse de ces grands équilibres n'est pas réalisée uniquement sur le budget principal.

Elle intègre les budgets annexes, hormis le budget annexe Aménagements (opérations de stocks).

Dans le cadre de ces calculs, la Ville intègre les travaux en régie, c'est à dire les interventions assurées par les agents de la municipalité, sur les bâtiments par exemple.

Volume du stock de dette de la Ville rapporté au niveau de l'épargne brute (hors aménagements)

Épargne brute

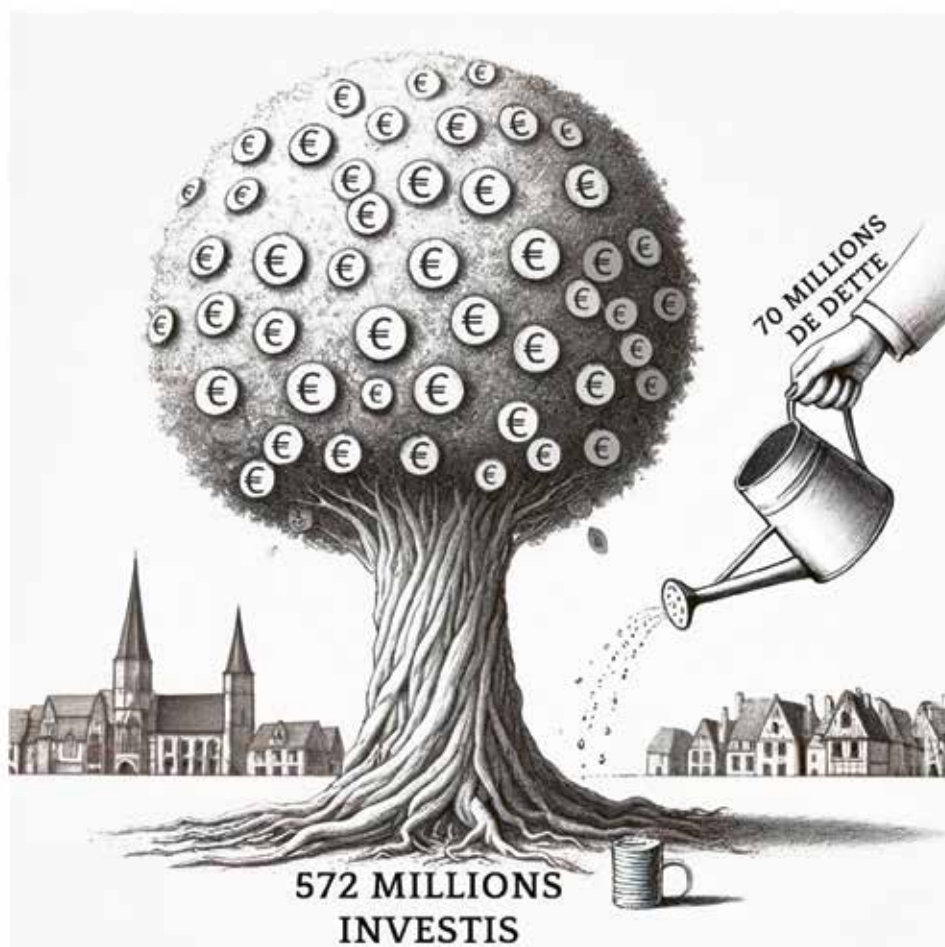
2021	13 464 022 €
2022	11 579 224 €
2023	12 642 009 €

Encours/Épargne brute (en année)

2021	8,79
2022	10,84
2023	10,09

L'effet levier de la dette

En 2001, l'équipe municipale a trouvé une Ville à laquelle il restait encore 55 millions d'euros de dette. En 2023, cette dette, tous budgets confondus, est passée à 124 millions d'euros, soit seulement 70 millions d'euros supplémentaires. Mais dans le même temps, la Ville a réalisé 572 millions d'euros d'investissement pour toutes les Chartraines et tous les Chartains. C'est ce qu'on appelle l'effet levier de la dette, dont l'augmentation reste toujours proportionnée à notre capacité à la rembourser. Plus la Ville prospère, plus elle peut rembourser, et plus elle peut investir pour vous. C'est un cercle vertueux. Et maîtrisé avec savoir-faire et précision depuis 2001.



Les ratios du budget principal

	CA 2022	CA 2023
Population INSEE	39 698 habitants	39 511 habitants
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1389,67 €	1448,06 €
Produits des impositions directes/population	795,55 €	838,20 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1646,95 €	1739,88 €
Dépenses d'équipement brut/population	524,61 €	484,42 €
Encours de dette/population	3140,18 €	3207,36 €
DGF sur population	151,74 €	152,63 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	48,43 %	46,67 %
(Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement annuel de la dette en capital) recettes réelles de fonctionnement	95,33 %	94,77 %
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	31,85 %	27,84 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	190,69 %	184,34 %
Épargne brute/recettes réelles de fonctionnement (CFU)	0,17	0,18
Épargne brute/remboursement annuel de la dette (CFU)	1,59	1,56
Encours de la dette/épargne brute (CFU) *	10,96	10,22

* hors retraitement des travaux en régie de la collectivité.

Au-delà des discours, des postures et des déclarations d'intentions politiques, le budget de la collectivité et l'usage de nos impôts locaux, sont les seuls vrais témoins des politiques publiques. À Chartres et dans son agglomération, fait rarissime qui peut interroger, la délégation aux finances est portée par la même personne depuis 23 ans. Entre savants montages financiers et multiplication des transactions (acquisitions, locations, garanties) avec la quinzaine de satellites de droit privé, c'est la communication menée par F. Masselus qui domine depuis tant d'années!

Toutefois, nous pouvons encore déplorer cette année deux constantes de la gestion gorgienne des affaires publiques:

- Comme tous les politiques de droite, la dépense en investissement est qualifiée de vertueuse, même quand elle est pharaonique, tandis que la réduction des dépenses de fonctionnement est un objectif constant. Nous pensons au contraire que des services du quotidien, portés par des agents bien rétribués, au titre de la santé, de la solidarité, de l'environnement, de la culture et de l'éducation, seraient un atout essentiel pour préparer l'avenir des Chartreains.

- Pour les équipements censés assurer l'attractivité de notre agglomération, les dépassements de budget et les emprunts s'accumulent tandis que les attentes quotidiennes des habitantes sont repoussées à plus tard ou traitées au rabais: l'amélioration énergétique des logements sociaux et des bâtiments publics est au point mort et le bus à haut niveau de service n'arrivera qu'en 2025, sur un seul axe et avec une motorisation toujours diesel alors qu'Orléans Métropole, aux lignes plus longues, s'est équipée de bus électriques depuis 2021.

À Chartres même, les choix sont de plus en plus déconnectés du vécu des habitants: tandis que six millions d'euros sont engloutis pour le pavage du pourtour de la cathédrale en sacrifiant au passage les arbres côté sud, toujours aucun budget n'est programmé pour sécuriser les jardins de l'évêché qu'une génération de lycéens n'aura pas connus et que des millions de touristes ignoreront à jamais. De même, après des années sans entretien, l'accueil de loisirs du Rigeard ne bénéficie toujours d'aucun plan d'investissement et le projet de salle des musiques actuelles dans l'ancien muséum d'histoire naturelle est encore repoussé. Les parents qui ont eu tant de difficultés cette année à inscrire leurs enfants aux accueils de loisirs chartreains peuvent témoigner que l'enfance et la jeunesse, notre avenir en somme, ne sont toujours pas à l'agenda.

Comme lors de la campagne législative au nom du Nouveau Front Populaire, Chartres Ecologie travaille déjà avec toutes les sympathisantes de la gauche et de l'écologie pour un projet alternatif et une gestion locale plus participative, démocratique, solidaire, soucieuse du quotidien et de l'avenir, dans le respect de tous les vivants. Vous pouvez y participer en nous écrivant.

Brigitte Cottureau, Jean-François Bridet et Olivier Maupu (Quentin Guillemain a quitté Chartres pour raisons personnelles)

Courriel: contact@chartresecologie.fr

IL FAUDRA BIEN QUE ÇA CHANGE UN JOUR...

Rien ne change dans les orientations politiques municipales: - même politique d'urbanisme, vente des terrains publics aux promoteurs privés, abandon social de certains quartiers pour mieux justifier leur démolition, délaissement de bâtiments d'intérêt public (le Rigeard), projets culturels à l'arrêt pour la jeunesse et les habitants; - même priorité donnée aux gros investissements pour des établissements publics prestigieux de loisir et de commerce, au détriment des dépenses de fonctionnement et des investissements possibles pour renforcer les services publics; - mêmes décisions autoritaires sans consultation; etc. Un petit changement malgré tout, au cours de 2023: les trois « opposants » du groupe Renaissance ont manifesté de plus en plus bruyamment leur accord avec la majorité municipale. On s'en doutait, ils l'ont fait.

Voici quelques rappels des thèmes de nos nombreuses interventions au conseil. Certaines nous paraissent notables.

- La gestion catastrophique de C'Chartres Football a fait l'objet d'une tribune en septembre 2023, et nous avons contesté en janvier la disproportion des subventions attribuées: 3 300 000 euros alloués à six clubs de haut niveau, contre 82 400€ pour les associations sportives de quartier (- 20%). Mêmes dénonciations des réductions drastiques pour les associations culturelles (baisse de 26%), certaines associations de jeunesse, et des associations à but social et humanitaire.

- Du côté de la culture, trois points témoignent de cette gestion autoritaire, qui quelquefois se trouve incohérente et même dispendieuse:

• Le président (inconnu du milieu du cinéma) d'un « festival » de films muets, à prétention pharaonique, a reçu en juin une subvention « cash » de 200 000 euros, sans qu'aucun conseiller de la majorité n'y trouve à redire; fiasco total dans la préparation et quasiment pas de public.

o La diminution brutale de certains horaires d'ouverture à la médiathèque de Chartres, en octobre 2023, a suscité une pétition.

• Quand le maire a ses « dadas » « culturels », confond technique et esprit critique, recherche de notoriété et réflexion sur les nouveaux outils de distribution de connaissance, cela donne des projets discutables de transformation des bibliothèques de Chartres et l'éloge non raisonné de ChatGPT.

- Enfin le silence sur les tragédies de l'international, en particulier en Ukraine et en Palestine occupée, alors que Chartres est jumelée avec Bethléem, n'honore pas la politique locale. D'autres municipalités ont été plus courageuses. Un conseiller municipal participe aussi à la vie politique et syndicale d'une partie de la population: nombreuses manifestations à Chartres au 1er trimestre 2023 contre la réforme des retraites; en mars contre les mégabassines; en décembre contre la loi Darmanin, qui précarise et réprime davantage les étrangers en demande de régularisation. Oui, il faudra bien que ça change, et le Nouveau front Populaire formé en 2024 rend plus audibles et crédibles nos propositions critiques.

Les élus de Chartres à gauche:

Jacqueline MARRE: jacqueline.marre@ville-chartres.fr

Boris PROVOST: boris.provost@ville-chartres.fr

OPPOSITION SANS ÉTIQUETTE

CHARTRES EN ROUTE VERS LA FAILLITE ?

On a peur, quand on regarde les budgets successifs de la Ville de Chartres. Peur de l'explosion de la dette: 127 millions d'euros aujourd'hui contre 20 millions il y a 20 ans. Un taux d'endettement de 169 % contre trois fois moins pour les villes de la même taille. Soit une dette par habitant qui passe de 482 € à 3300 €, alors que dans le même temps les communes de la même strate sont passés de 1047 € à 995 €.

Tout ça pour quoi? En 2001 il fallait faire des projets structurants, avec la Médiathèque, avec l'Odysée. Mais projet après projet, on se met à voir trop grand. On fait l'Iliade en plus de Chartrexp.

L'argent n'est pas magique, il faut bien que quelqu'un paye. Alors à court-terme, on le voit sur les impôts locaux, qui sont 20 % plus élevés que la moyenne des villes de la même strate. Mais c'est loin d'être suffisant pour rembourser la montagne de dettes qui s'accumule. Les Chartrains doivent déjà 3300 euros aux créanciers de la Ville. Et la dette n'est pas gratuite, 3,2 millions d'intérêts! Rapporté au nombre d'habitants, c'est quatre fois plus!

Cet argent, si généreusement débloqué pour des projets toujours plus gros, manque cruellement quand il s'agit du quotidien. Or nous changeons d'époque. Les Chartrains veulent qu'on s'intéresse à leur quotidien, où tout augmente:

- À Chartres, on paye 3 € l'heure de parking souterrain! Pour les Chartrains qui veulent aller en centre-ville, cette dépense les décourage. Inutile de s'étonner des commerces qui ferment!
- À Chartres, on paye 5 € le m³ de l'eau! Contre 3,5 à Orléans, Tours, Blois.
- À Chartres, avec une inflation qui revient vers les 2 %, on augmente les coûts des abonnements médiathèque, transports, de 10 %.
- Les subventions aux associations? -20 %. Les classes scolaires? On passe de 20 à 15 euros par élève. Les études surveillées? Elles deviennent payantes à la rentrée.

Une autre voie est possible. Celle consistant à arrêter les dépenses somptuaires, les surenchères sur des projets visibles de loin, mais peu utiles au jour le jour. Celle consistant à s'intéresser au Chartrain, à sa vie, à son quotidien. Et à proposer un budget tenu, et qui prépare l'avenir.

Ladislas VERGNE
ladislas.vergne@ville-chartres.fr

AVEC VOUS OSONS CHARTRES AUTREMENT

UNE SITUATION FINANCIÈRE STABLE

À l'occasion de cette tribune consacrée au rapport d'activité 2023 de la ville de Chartres, nous souhaitons revenir sur les faits marquants de cette année.

La situation financière de la ville de Chartres au titre de 2023 fait ressortir un excédent en légère hausse par rapport à 2022 qui était une année aux multiples défis sur le plan des hausses de charges. Il permet de financer la continuité des investissements engagés en début de mandat. Cependant, cela reste insuffisant pour en financer l'intégralité. C'est pourquoi nous pouvons constater une stabilité de l'encours de la dette, en dépit des remboursements réalisés, au 31 décembre 2023.

Malgré cet excédent confortable, le poids de la dette reste élevé avec une capacité de désendettement passant de 8,8 années en 2021 à 10,09 années en 2023. Ceci s'explique par un recours à la dette toujours en augmentation en solde net et un excédent en baisse par rapport aux années précédentes. Cette situation reste pour le moment contrôlée, cependant il faut rester vigilants pour les années à venir.

Le financement des grands projets par le biais d'emprunts impose de générer des excédents de fonctionnement important afin de pouvoir les rembourser sur le long terme. À ce stade, le budget de 2024 nous laisse penser que la situation reste stable pour les prochaines années. Nous espérons que cela reste bien le cas, car dans la situation contraire, une baisse des charges de fonctionnement de la collectivité, ou bien une hausse des produits seront indispensables.

L'année 2023 a également été marquée par la continuité des grands projets de ce mandat, comme par exemple le Pôle Gare et le complexe culturel et sportif du Colisée, ou encore le nouveau parc des expositions. Infrastructures, qui au moment de l'écriture de cette tribune, sont terminées et font vivre la cité par le sport et bientôt les spectacles.

Vous l'aurez compris, nous continuerons d'exercer notre vigilance de manière constructive afin de défendre les intérêts des toutes les Chartreines et les Chartrains!

Vous souhaitez nous faire part d'une interrogation, d'un problème ou tout simplement échanger avec nous, n'hésitez pas nous contacter par mail aux adresses ci-après:

M. Fabien STANDAERT : fabien.standaert@ville-chartres.fr

Mme Sophie AMMEUX-TUDRYN sophie.ammeux.tudryn@ville-chartres.fr

M. Christophe CAPLAIN christophe.caplain@ville-chartres.fr

Suivez-nous également sur les réseaux sociaux :
[@osonschartresautrement](https://www.instagram.com/osonschartresautrement)



Invitation

RÉUNIONS PUBLIQUES

Comme chaque année,
Franck Masselus
Adjoint aux Finances et à la
Prospective,
vous convie à une réunion
dans votre quartier.
Il vous présentera
le Rapport d'activité 2023
de la Ville

Mardi 1^{er} octobre à 18 h 30
MPT des Comtesses

Mardi 1^{er} octobre à 20 h 30
Hôtel de Ville - Salle Fulbert

Mercredi 2 octobre à 18 h 30
MPT La Cité de Rechèvres

Mercredi 2 octobre à 20 h 30
MPT du Pont-Neuf

Jeudi 3 octobre à 18 h 30
MPT de La Madeleine

Jeudi 3 octobre à 20 h 30
MPT des Petits-Clos

HÔTEL DE VILLE
Place des Halles
28019 CHARTRES CEDEX
Tél. 02 37 23 40 00
www.chartres.fr

